



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 59576

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes que ressent la profession d'auxiliaire de puériculture, à un moment où pourtant les demandes des familles et les besoins s'accroissent dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans dans notre pays. En effet, l'Association nationale des auxiliaires de puériculture diplômés d'État s'interroge sur la reconnaissance du métier d'auxiliaire puériculture et la place accordée actuellement à cette profession. De même, elle s'interroge fortement sur la délivrance du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, qui devrait dans l'avenir être délivré par le ministère de l'éducation nationale. La profession s'indigne également du déplacement des auxiliaires de puériculture vers les services d'adultes et de personnes âgées, alors que leur place est auprès de l'enfant aussi bien en milieu hospitalier, extra-hospitalier que dans le milieu de la petite enfance (structures d'accueil). Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser ce que le Gouvernement compte prendre comme mesure, afin que notre pays puisse dans les prochaines années compter plus d'auxiliaires de puériculture et que leur métier soit reconnu.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59576

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9165

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)